

Frais de santé

Des garanties sur mesure

pour compléter les remboursements de votre régime obligatoire.



3 formules au choix

- **TM+**
- **CONFORT**
- **PRIVILEGE**

Selon votre activité professionnelle, celle de votre conjoint, la composition de votre famille et votre âge, votre consommation en frais de santé et vos impératifs en matière de prise en charge varient.

Parce que

les professions libérales

n'ont pas toutes les mêmes besoins

Les "plus"

- Garantie viagère immédiate
- Tiers payant (pharmacie, radiologie, biologie).
- Remboursement sous 48h
- Centre d'appels
- Assistance en cas d'hospitalisation ou d'immobilisation (prise en charge d'une aide ménagère...).
- Gratuité à partir du 3^{ème} enfant.

Frais de santé

Quelques exemples de remboursements

- dans la limite des frais engagés* -

(Incluant le remboursement du régime légal)

Consultation spécialiste
Consultation généraliste
Vaccins non remboursés
Hospitalisation en établissement conventionné
• Soins et honoraires
• Frais de séjour
• Forfait journalier
• Chambre particulière
Optique
• Verres + montures
• Lentilles prescrites non prises en charge par le régime légal
Dentaire
• Prothèse (ex : SPR 50)
ALLOCATION NAISSANCE OU ADOPTION

TM+	CONFORT	PRIVILEGE
26,45 €	37,95 €	69 €
23 €	33 €	60 €
frais réels	frais réels	frais réels
115 % du TR Frais réels Frais réels 50 €	Frais réels dans la limite de 300 % du TR Frais réels Frais réels 65 €	Frais réels dans la limite de 500 % du TR Frais réels Frais réels 80 €
100,10 € 80 €	193,84 € 165 €	352,44 € 300 €
203,63 € ⁽¹⁾	342,38 € ⁽²⁾	622,50 € ⁽³⁾
200 €	500 €	800 €

* Les remboursements ne peuvent être supérieurs aux frais engagés. Ces exemples sont basés sur les Tarifs de Convention (base de remboursement des honoraires et des soins dispensés par l'ensemble des professionnels de santé ayant adhéré aux Conventions Nationales) ou les Tarifs de Responsabilité - TR - (pour les séjours hospitaliers et certains actes) en vigueur au 01.01.2004. (1) avec plafond annuel 1^{ère} année : 310 €/ 2^{ème} année : 500 €. (2) avec plafond annuel 1^{ère} année : 650 €/ 2^{ème} année : 1000 €. (3) avec plafond annuel 1^{ère} année : 1 350 €/ 2^{ème} année : 2000 €



Exemple

PROFESSIONS LIBÉRALES

Monsieur F., 42 ans, profession libérale
(ingénieur-conseil), marié avec Madame F.
42 ans, sans profession, trois enfants de
moins de 20 ans

Tarif au 01/01/04

	TM+	CONFORT	PRIVILÈGE
Monsieur	444 €	661 €	944 €
Madame	444 €	661 €	944 €
1 ^{er} enfant	258 €	384 €	560 €
2 ^{ème} enfant	258 €	384 €	560 €
3 ^{ème} enfant	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
TOTAL	1 404 €	2 090 €	3 008 €

VOUS EXERCEZ EN LIBÉRAL

vos cotisations "frais de santé", ainsi que celles de votre conjoint et de vos enfants*, sont déductibles de vos revenus dans le cadre de la loi Madelin.

- > Les garanties frais de santé sont réservées aux professionnels libéraux (imposables au titre des bénéficiaires non commerciaux) adhérents au CAP : architectes, avocats, commissaires aux comptes, experts-comptables, géomètres, ingénieurs-conseil, huissiers de justice, notaires, etc...

*sous réserve qu'ils soient ayant-droit de votre régime maladie

Document à titre indicatif www.01patrimoine.fr

AGIPI, Association Générale Interprofessionnelle de Prévoyance et d'Investissement, a été créée en 1976, par des membres de professions libérales et indépendantes et des salariés, souhaitant améliorer leur protection et celle de leur famille, et préparer financièrement leur retraite.

Partenaire d'AXA, l'AGIPI fait bénéficier ses Adhérents d'un réseau de Conseillers spécialistes de l'assurance de personnes.

Depuis plus de 25 ans, l'AGIPI est reconnue pour la qualité de ses contrats. Aujourd'hui plus de 375 000 Adhérents lui font confiance.

Votre conseiller

Document à titre indicatif www.01patrimoine.fr

AGI 0173 - éd. 01.2004 - FOI Conseil - Photo : Droits réservés.

Association Générale Interprofessionnelle de
Prévoyance et d'Investissement
Association sans but lucratif



Siège social et Services administratifs
10, avenue Pierre Mendès-France
67312 Schiltigheim Cedex
Direction
98 bis bld Haussmann 75008 Paris
tél : 01 40 08 93 00 - fax : 01 40 08 93 33
www.agipi.com